

INVESTIGATION DES CAS DE PNEUMOPATHIES SÉVÈRES LIÉES AU VAPOTAGE

Santé publique France, en lien avec ses partenaires, lance à partir du mois d'octobre 2019, une enquête auprès des médecins pour détecter l'éventuelle émergence d'une épidémie de pneumopathies sévères liées au vapotage (cigarette électronique ou tout autre dispositif de vapotage).

Conformément à l'article L. 1413-7 du code de la santé publique, les médecins diagnostiquant un cas doivent le signaler sur le portail des vigilances si possible dans les 24 heures. Le signalement comporte des données cliniques et épidémiologiques nécessaires à la description du cas, ainsi que des données identifiant le patient et le médecin déclarant. Il est transmis par le clinicien à l'Agence régionale de santé. Santé publique France reviendra auprès du médecin déclarant et du patient afin de mener, en lien avec des partenaires institutionnels, des investigations complémentaires. Dans ce cadre, le clinicien informe chaque patient, dès que son état le permet, qu'il est susceptible d'être interrogé, avec son accord, sur ses pratiques de vapotage.

Traitement de vos données

Santé publique France dans le cadre de l'exécution de ses missions d'intérêt public¹, est responsable du traitement des données de cette investigation. Les données collectées permettant d'identifier le patient et le médecin seront supprimées au plus tard 3 mois après la fin des investigations du patient. Les données sont ensuite pseudonymisées puis anonymisées et conservées ainsi jusqu'à 5 ans après la fin de l'investigation. Les résultats de ces investigations, qui ne permettront pas d'identifier ou réidentifier les patients ou les médecins, pourront faire l'objet de rapports ou de publications.

Vous pouvez exercer **votre droit d'opposition² au traitement de vos données à caractère personnel** ou poser toute autre question sur leur traitement en vous adressant à Santé publique France,

Délégué à la protection des données de Santé publique France, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice Cedex ou par mail dpo@santepubliquefrance.fr.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation de leur traitement³, en vous adressant à la même adresse.

L'exercice de ces droits, nécessitant la justification de son identité, est réservé à la personne concernée, sous réserve des mineurs et des incapables majeurs pour lesquels les titulaires de l'autorité parentale ou les représentants légaux sont habilités à exercer ces droits.

¹ Article L. 1413-1 du code de la santé publique

² Article 56 de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

³ Articles 49 et suivants de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

